Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 4

Artikel: Association suisse pour le plan d'aménagement national, groupe de la Suisse occidentale : compte rendu de l'assemblée générale de l'Aspan

Autor: Rochat, L.-M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128270

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Compte rendu de l'assemblée générale de l'Aspan groupe de Suisse occidentale, le 4 octobre 1979 au Sentier

Association suisse pour le plan d'aménagement national, groupe de la Suisse occidentale

L'assemblée générale s'est tenue à l'Hôtel-de-Ville, au Sentier. C'est la première fois que l'Aspan organise cette manifestation annuelle à la vallée de Joux.
Le président, M. Choisy, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à trois personnalités:
- M. Ferdinand Masset, conseiller d'Etat du canton de Fribourg,
- M. Jean Rochat, préfet de la Vallée,
- Mme Piguet, syndic de la Municipalité du Chenit.

Sur demande du président, M. Debrot, secrétaire de l'Aspan SO, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 1978 qui eut lieu à l'Institut agricole de Grangeneuve, dans le canton de Fribourg. M. Choisy remercie M. Debrot pour son intéressant rapport qui, mis au vote, est accepté à l'unanimité.
Passant au point 2 de l'ordre du jour, M. Choisy signale que depuis la dernière assemblée générale plusieurs événements importants se sont produits dans le domaine de l'aménagement; tout d'abord sur le plan suisse, l'adoption de la loi fédérale sur l'aménagement national. Le président relève qu'il serait intéressant d'examiner de plus près les quelque vingt divergences qui subsistaient entre le Conseil national et le Conseil des Etats jusqu'à la veille de l'adoption; il en mentionne trois qui sont:

A l'art. 1, le texte adopté par le Conseil fédéral et approuvé par le Conseil national disait, dans les buts de la loi, favoriser le développement social, économique et culturel des diverses régions du pays. Le Conseil des Etats a ajouté: «Régions du pays: obtenir une décentralisation judicieuse de l'urbanisation.»

A l'art. 2, dans les obligations d'aménager le territoire, le Conseil national proposait d'ajouter au texte: «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire veillent à laisser aux autorités qui leur sont subordonnées en cette matière, la liberté d'appréciation qui leur est nécessaire, dans l'exercice de leur compétence.»

A l'art. 33, la loi proposait la création d'une commission pour l'aménagement du territoire, organe consultatif de la Confédération. Le Conseil des Etats a proposé de la supprimer. Peut-être a-t-il pensé qu'une commission de plus n'était pas utile. Certains ont estimé qu'il est parfois dangereux d'avoir un organisme central de cette nature, même consultatif.

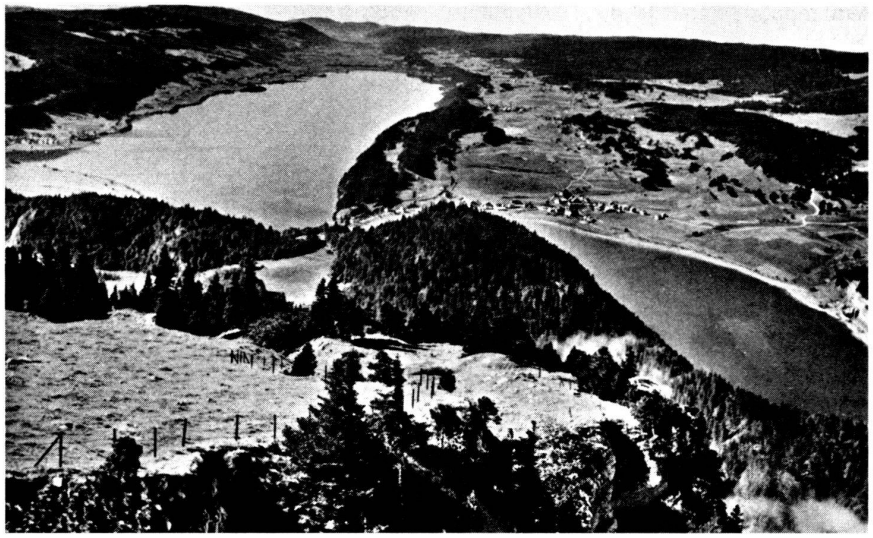

La vallée de Joux vue depuis le sommet de la Dent-de-Vaulion.

Tout au long de la discussion sur la nouvelle loi, il est ressorti que le fédéralisme doit primer. Il faut s'en féliciter. Le président souligne que cette loi a moins de force que celle qui a été refusée précédemment par le peuple suisse, elle n'aura sûrement pas moins d'efficacité à condition que les cantons n'oublient pas qu'ils ont l'obligation de l'appliquer. Aucune opposition n'ayant été formulée, la loi entrera donc en vigueur au début de l'année prochaine.
Sur le plan de l'Aspan, M. Choisy demande quelques instants de recueillement pour honorer la mémoire de M. Tschäppät, décédé récemment. Il était président central de l'Aspan et maire de la ville de Berne. Il s'est établi une sorte de consensus général, pour pourvoir à son remplacement, en la personne de M. Erwin Schneider, ancien conseiller d'Etat bernois. En sa qualité de président de la conférence suisse des directeurs cantonaux des Travaux publics, M. Schneider a suivi de très près les travaux de l'Aspan; il fait partie actuellement du comité directeur. Depuis près de vingt ans, il est familier de l'aménagement du territoire et de ses problèmes. En 1970, il a fait adopter par son canton la remarquable loi bernoise sur les constructions et l'aménagement du territoire.
La direction de l'Aspan est convaincue que M. Schneider est la personne la mieux indiquée pour présider aux destinées de notre association sur le plan suisse. S'il est élu le 30 octobre prochain, lors d'une assemblée générale extraordinaire, M. Schneider sera le quatrième président central.
Sur le plan du groupe Suisse occidentale, M. Choisy rappelle l'état des négociations entreprises avec le canton du Jura. Cette affaire est maintenant conclue et la direction de l'Aspan a envoyé au chef du Département de l'environnement et de l'équipement à Delémont, le message suivant:
«C'est avec grand plaisir que nous avons pris connaissance de votre note du 9 août par laquelle vous nous avez fait part de l'adhésion à l'Aspan et à son groupe régional de la Suisse occidentale de la République et Canton du Jura. Nous vous en remercions vivement. Ainsi votre canton devient dès maintenant membre de plein droit de notre association. Nous nous réjouissons de la collaboration qui s'instaure. Actuellement sur le plan du groupe, nous étudions les moyens pratiques pour entrer en contact avec les communes du nouveau canton du Jura.»
Notre dernière assemblée générale à Grangeneuve nous a permis de prendre contact avec des réalités de deux ordres: d'une part, l'agriculture et, d'autre part, les routes nationales.
Aujourd'hui il s'agit pour nous d'étudier l'application de la loi sur les investissements en régions de montagne. La vallée de Joux et le Val-de-Travers ont été choisis vu les problèmes économiques importants qu'ils soulèvent. M. Choisy

remercie chaleureusement les autorités de la région qui, par leur aide, ont facilité le déroulement de cette manifestation. Il remercie la Municipalité du Chenit, laquelle offre le vin d'honneur.

En ce qui concerne le comité de l'Aspan SO, un changement dans sa composition est intervenu. M. Monney, représentant du délégué à l'aménagement, a été remplacé par M. Erhardt.
Pour revenir aux préoccupations de l'Aspan, le président se réfère à l'excellent rapport d'activité de 1978 établi par M. Stüdeli. Dans ce texte on peut lire que la direction de l'Aspan félicite le groupe de Suisse occidentale pour les manifestations organisées et la part importante des tâches que notre association accomplit en Suisse romande, dans les domaines de la presse et des relations publiques. On croit parfois que le groupe de Suisse occidentale de l'Aspan jouit d'une complète autonomie. Nous tenons au contraire à renforcer les liens et à garder un contact étroit avec le secrétariat central qui dispose de collaborateurs permanents, ce qui n'est pas le cas de l'Aspan SO. De ce fait, le groupe de Suisse occidentale n'a pas la possibilité d'aborder les problèmes d'aménagement de manière aussi étendue et approfondie que nos collègues bernois. Cependant, nous poursuivrons la tâche activement.
M. Choisy rappelle qu'une intéressante brochure traitant de l'expropriation matérielle a été publiée cette année par le groupe de Suisse occidentale. Elle peut être obtenue auprès du secrétaire, M. Debrot.
Pour intéresser plus étroitement les membres du comité et répartir les tâches, trois groupes de travail ont été formés. Un premier groupe s'occupe de l'étude de la révision des plans sectoriels inadaptés; il est présidé par M. Ruffy. Un deuxième groupe est chargé de l'examen du tracé des routes dont les projets sont soumis à notre association; il est présidé par M. Weidmann. Enfin, la commission de rédaction est chargée de faire publier dans la revue *Habitation* les renseignements relatifs à nos activités. Cette commission souhaite obtenir régulièrement, des membres de l'Aspan, des articles sur des thèmes importants ou d'actualité, à publier dans la revue.
M. Choisy revient à la journée d'étude sur le Quartier des Grottes à Genève, en avril dernier. Ce quartier fort intéressant a subi beaucoup de dégradations et préoccupe depuis un demi-siècle les autorités genevoises. Pour éviter la spéculation, la plus grande partie des terrains et immeubles ont été achetés par la Ville de Genève. En 1971, il a été décidé que ce quartier ne serait pas démoli, mais reconstruit et rénové. Cela nécessite d'importants travaux de préparation confiés à une fondation dans laquelle la Ville de Genève joue un rôle essentiel. M. Ketterer, maire de la ville de Genève, est remercié pour son aide à notre cause en ayant rendu possible la visite des Grottes et en portant à notre connaissance des projets fort intéressants.
Le président termine son allocution en remerciant les membres du comité du groupe de Suisse occidentale pour leur activité, en particulier celle du secrétaire, M. Debrot. Il rappelle que l'élection de M. Schneider, candidat à la présidence centrale, aura lieu le 30 octobre à Soleure.
Le président passe la parole au trésorier, M. Grand, qui donne le détail des comptes pour l'exercice 1978-1979. On enregistre un bénéfice de 3660 fr. 80, bilan au 30 septembre 1979. MM. Müller et Beaud ont procédé à l'examen des comptes pour le même exercice, M. Müller donne lecture du rapport des vérificateurs. M. Grand est remercié de l'effort qu'il fournit, ainsi que Mme Koenig pour sa promptitude au bouclement des comptes.
Le président demande à main levée l'accord de l'assemblée sur les rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes; ils sont acceptés à l'unanimité.
Après la partie administrative, la parole est donnée aux conférenciers qui traitent du thème de la loi fédérale sur les investissements en région de montagne (LIM).
Le préfet de la Vallée, M. Jean Rochat, présente une vivante et très intéressante conférence centrée sur l'aspect historique de la vallée de Joux, les problèmes qui se posent actuellement, ainsi que les perspectives qu'on peut attendre de l'application de la loi sur les investissements dans cette région de montagne.
L'exposé suivant est celui de M. Roulet, président de la LIM au Val-de-Travers. Il présente son propos sous l'aspect pratique de l'application de la LIM au Val-de-Travers. Les études dans cette région sont déjà fort avancées et les objectifs de développement à atteindre sont définis. L'étape suivante visera à lancer certaines réalisations concrètes. L'exposé de M. Roulet est très intéressant, car il apporte aux gens de la Vallée une expérience vécue de l'application de la LIM. La vallée de Joux, dans ce domaine, n'en est qu'au début.
Les deux premiers exposés furent suivis du vin d'honneur offert par la Municipalité du Chenit et du déjeuner servi à l'Hôtel-de-Ville.
Le début de l'après-midi a été consacré à écouter M. Marius Rochat, directeur de l'Association de développement des activités économiques de la vallée de Joux. Il donna connaissance des difficultés économiques que rencontre la Vallée, mais aussi des espoirs qu'on peut fonder sur une diversification industrielle qui s'annonce.
La deuxième partie de l'après-midi a permis aux participants, au nombre d'une septantaine, de prendre contact avec la vallée de Joux par une excursion en car autour des lacs de Joux et Brenet.
L'excursion s'est terminée de façon inattendue aux Charbonnières, dans une cave à fromages où l'on soigne le Mont d'Or. Chaque participant s'en retournait chez lui, emportant sous le bras la boîte typique du délice du lieu. Par qui offert? On se le demande encore aujourd'hui.
Le secrétaire: ***P. Debrot***

Neuchâtel, le 20 décembre 1979.

La loi sur les investissements en région de montagne

L'Aspan, groupe de Suisse occidentale, lors de son assemblée générale du 4 octobre 1979 à la vallée de Joux, a centré son programme sur le thème de la loi fédérale sur les investissements en région de montagne; en abrégé la loi dite LIM.
Nombre de régions de notre pays sont intéressées par cette loi prometteuse qui peut être pour elles le tremplin de lancement de leur développement économique, social, culturel, etc. C'est en tout cas une loi qui peut fournir des moyens à des régions peu favorisées, tenues hors des grands courants par des conditions naturelles difficiles.
En Suisse romande deux vallées jurassiennes reconnues «régions de montagne» soumises à la LIM, la vallée de Joux et le Val-de-Travers, méritaient que l'Aspan SO consacre une journée de réflexion à leur sujet. Le rapprochement de ces deux régions de caractère semblable a paru utile, car à la Vallée les travaux pour la mise en œuvre de la LIM n'en sont qu'à leurs débuts, tandis qu'au Val-de-Travers les études pour les projets d'investissements sont très avancés.
A n'en pas douter, les gens de la Vallée devaient être curieux de savoir ce qui se passe au Val-de-Travers.

Trois exposés que nous publions in extenso ont été prononcés le 4 octobre 1979 au Sentier.

M. le préfet Jean Rochat a captivé ses auditeurs par la présentation vivante de la Vallée en un survol de son histoire.
M. Pierre Roulet, président de la LIM du Val-de-Travers, dans une conférence plus technique, a donné l'essentiel de la démarche de mise en application de la LIM dans sa région.
M. Marius Rochat, président de l'Association pour la diversification de l'activité économique de la vallée de Joux, a situé pleinement les problèmes économiques qui se posent à la Vallée, puis a exprimé les espoirs qu'il fonde sur la diversification économique qui s'amorce.
La complémentarité des sujets traités et l'intérêt qu'ils présentent nous paraissent suffisamment forts pour que s'impose une diffusion dans la revue *Habitation.*
E. Choisy *Président de l'Aspan SO*

La vallée de Joux, hier et aujourd'hui

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je remercie le comité Aspan qui a donné suite à la proposition de l'un de ses membres, M. Jean Weidmann, de tenir votre assemblée annuelle 1979 à la vallée de Joux. Je remercie tout spécialement mon ami Jean Weidmann et lui dis combien j'apprécie de retrouver en lui, à chacune de nos rencontres, cette amitié qu'il porte à ce coin de terre qu'il eut l'occasion de parcourir en tous sens lors de la période de mobilisation et plus anciennement lors de courses d'école. Les gosses usaient alors la semelle de leurs chaussures à clous. Ils n'usent aujourd'hui que le fond de blue-jeans délavés sur les sièges rembourrés de nos wagons CFF ou de modernes autocars climatisés, quand ce n'est pas dans les fauteuils de luxueux DC 10.

Cette entrée en matière pour dire, Mesdames et Messieurs, que je n'ai pas l'intention de vous présenter la Vallée comme un catalogue complet et précis de tout ce qui s'y est vécu, de tout ce qu'on souhaite y vivre. Mon but, en vous apportant quelques informations, est de créer une impression générale, un sentiment aussi éloigné que possible de l'indifférence. Quelques réflexions personnelles apparaîtront ici et là. Ainsi qu'on a coutume de dire, elles n'engagent que leur auteur par leur caractère subjectif.

La vallée de Joux hier, ce sera plus spécialement le siècle dernier, les soubresauts d'un artisanat de soutien à une agriculture de montagne dont il est superflu de dire qu'elle est pauvre, puis l'évolution lente vers des structures industrielles, la production de série, la spécialisation des fonctions, évolution subie plus que souhaitée, indispensable poutant si l'on veut vivre et non seulement survivre. Quelques mots d'un très lointain passé dont l'homme était absent.

La Vallée aujourd'hui, ce seront les sujets de préoccupation liés à la mono-industrie horlogère, les problèmes qu'elle pose, les moyens envisagés pour les résoudre, faire face à la situation, maintenir dans les esprits un état d'alerte permanent, à tout le moins une vigilance permanente, le goût de l'effort, de la recherche et de l'esprit imaginatif. Cet aspect sera plus spécialement traité dans les deux exposés qui suivront, ADAEV, Association pour la diversification des activités, et LIM, loi sur les investissements en montagne.

La vallée de Joux est un bassin fermé, c'est ce qui la caractérise d'abord. Une entité géographique bien définie et mieux encore délimitée, un petit pays bien individualisé. Dans une certaine mesure, c'est un accident de la nature rendu possible par un sous-sol calcaire très fissuré par lequel s'écoulent les eaux. Deux lacs, lac de Joux et lac Brenet en occupent le fond. Un peu en retrait et un peu plus haut, entre les villages du Lieu et du Séchey, le lac Ter, petit, discret, mais qui n'en fait pas moins la fierté de la commune du Lieu, puisqu'elle n'a pas à le partager avec une voisine.

Tout autour, quelques terres agricoles acquises par défrichement sur lesquelles se sont érigés dix villages, plusieurs hameaux et des maisons foraines qu'on appelle voisinages parce qu'elles groupaient plusieurs propriétaires en ordre contigu, usant de la même voie d'accès trop étroite, de la même fontaine qui voyait s'alterner l'abreuvage du bétail et les lessives aux cendres de bois. On peut bien le dire, unis pour le meilleur et pour le pire, tantôt amis, tantôt ennemis, cultivant les rognes de génération en génération jusqu'à ce qu'une destinée commune mette tout le monde d'accord par l'incendie. Il subsiste encore quelques-uns de ces voisinages.

Dans l'ensemble, une région difficile d'accès comme l'était la Vallée va inévitablement développer chez ses habitants des activités indépendantes. A l'écart des deux axes que sont: Nyon—Saint-Cergue—Morez—Paris et Orbe—Les Clées—Jougne—Pontarlier, la région, isolée, se satisfera des voies de communication internes, nécessaires aux échanges locaux lui permettant de subsister en véritable autarcie, une autarcie involontaire qu'imposent le climat et l'éloignement, contre laquelle il faudra sans cesse lutter, par le troc au début, plus tard sous forme d'un commerce parfois prospère, le plus souvent aléatoire.

Si la première caractéristique de cette vallée est géographique, donc indépendante de l'action des hommes dans une large mesure, la seconde semble témoigner de leur manque d'imagination ou plutôt d'une préoccupation matérielle constante face à l'adversité. Il s'agit de l'appellation des villages.

Les premiers habitants, des moines, s'installèrent en un endroit qu'ils baptisèrent, eux ou leurs après-venants, tout simplement Le Lieu. Pourquoi chercher midi à quatorze heures? De même, pour franchir le bras de rivière qui sépare les deux lacs, il fallait bien un pont. On le construisit. Du coup, le village le plus proche s'appelle Le Pont. Les Prémontrés qui ont colonisé la rive droite ont construit sur la Lionne une abbaye dont on a retrouvé il y a quelques années les vestiges d'une arcade du gothique flamboyant, reconstituée fort joliment tout à côté de l'église où elle fait l'admiration des visiteurs. Là aussi, le village ne pouvait porter un autre nom que celui de L'Abbaye.

Les trois villages de la commune du Chenit sont encore plus modestes. Qu'on en juge plutôt. Le chef-lieu de district était à l'époque un passage obligé pour les moines se rendant à Saint-Claude, c'était un sentier. On l'appela Le Sentier. Un peu plus haut, le dernier village avant la France, connu par sa chorale et ses épreuves de ski nordiques, c'est le Brassus, parce qu'un petit bras de ruisseau le traverse. Enfin, sur le versant oriental, en face du Sentier, avec lequel il constitue une seule paroisse, le troisième village de la commune du Chenit, cadastralement intitulé L'Orient de l'Orbe, plus communément L'Orient.

La troisième caractéristique de cette vallée est d'ordre administratif ou politique. Elle n'est pas d'emblée visible et suscite l'étonnement, parfois le scepticisme. Comment peut-on à ce point compliquer les choses? Il s'agit de la subdivision des communes en fractions de communes reconnues par l'Etat. C'est simple. Chacune des trois communes de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu comprend trois villages, Le Chenit en compte même quatre si l'on associe Le Solliat. Face à une certaine uniformité inévitable de la politique communale sur l'ensemble de son territoire, ces villages ont éprouvé le besoin d'affirmer leur caractère propre, leur personnalité faite parfois de nuances subtiles d'autant plus précieuses qu'elles permettent d'être différents. Vue de l'extérieur, la Vallée c'est tout un, et ses habitants, les Combiers, sont tous semblables. La réalité est différente. La tâche essentielle des fractions de commune qui sont dotées d'un exécutif et d'un législatif est d'assurer ce qu'on appelle pompeusement l'urbanisation. En fait, c'est tout simplement de rendre le village accueillant, de l'animer le mieux possible tout en favorisant son développement harmonieux, créer un cadre agréable sans extravagance, plus proche de la sobriété qu'enseigne la nature que des ambitions humaines mal contrôlées. Tout se fait en étroite collaboration avec la municipalité. Votre serviteur, autrefois municipal de la commune du Chenit et membre du Conseil administratif du village du Sentier, ce qui n'est pas incompatible, certifie que la complication dans tout cela n'est qu'apparente et que ces subdivisions répondent à un réel besoin. Au surplus, les relations communes-villages sont toujours excellentes, de même qu'avec la préfecture. C'est comme si trois communes en devenaient dix, la plus petite avec 100 habitants, la plus grande avec 2500.

Une quatrième caractéristique, rassurez-vous je n'irai pas au-delà, c'est que nous n'avons pratiquement pas de printemps. L'hiver traîne en longueur; la pluie, peu à peu, remplace la neige devenue grise comme le temps. L'impatience d'un renouveau chasse les plaisirs hivernaux. Seuls quelques «mordus» sillonnent encore la crête du Mont-Tendre déjà impatients de retrouver ce qu'ils n'ont pas encore perdu. Ils seront les seuls à trouver longue une belle saison toujours trop brève. Les autres s'en vont à la rencontre des premières fleurs, des cerisiers revêtus de leur blancheur éclatante. Les Combiers descendent respirer un grand bol d'air vivifiant entre Jura et Léman.

Pas de printemps, mais un bel automne, riche de couleurs dorées reposantes. La nature semble alors satisfaite de sa courte saison de croissance. Déjà la

sève redescend. Un cerne de plus s'ajoute étroitement serré aux sapins du Risoux et d'ailleurs. L'hiver revient. Il offre son royaume à ce roi incontesté, le ski, et chacun comprend à nouveau que la seule façon de vivre à la montagne, c'est de vivre en amitié avec elle, de la respecter, et d'accepter ses sautes d'humeur.

Ayant dit quelques-unes de ses caractéristiques, je vous propose en deux mots un très rapide survol de son histoire. La forme animale la plus ancienne que je connaisse, je l'ai rencontrée, ou plutôt ce qu'il en reste, lors de mensurations en zone de montagne, du côté du Chalet à Roch, l'un des nombreux alpages que possède la commune du Chenit à 1400 m. d'altitude. Il s'agit de fossiles de l'ère secondaire, petits coquillages qui portent allègrement leurs 150 millions d'années. On les trouve dans les murs de pierres sèches de ce pâturage, assez éloignés de tout chemin, ce qui les protège du risque de finir leur carrière dans quelque rocaille aménagée. Plus près de nous, beaucoup plus près, il y a dix mille ans seulement, l'ère quaternaire nous a laissé un *elephas primigenius* ou, si vous préférez, un mammouth qu'un conducteur de trax attentif mit au jour dans la gravière de Praz-Rodet. C'était le 17 mai 1969. Traité avec les soins les plus attentifs, puis reconstitué patiemment, par une équipe de spécialistes, il fait la fierté du musée de géologie de Lausanne.

Survolons siècles et millénaires durant lesquels la vallée de Joux, telle une chrysalide, s'est peu à peu tranformée dans son cocon.

Dès le XIVe siècle la pénétration paysane est effective. Elle se manifeste par des défrichements nombreux des terres les mieux exposées. La culture du seigle, de l'orge et de l'avoine, de la pomme de terre aussi, complète le maigre revenu de l'élevage. Toutes les cultures tendent à satisfaire les besoins des hommes et des animaux, en circuit fermé. Devant l'augmentation régulière de la population, les ressources de l'agriculture deviennent peu à peu insuffisantes. On jette un coup d'œil par-dessus le Mont-Tendre ou le Mont-Sala, en direction de Genève, ville qui jouera désormais un rôle capital dans les échanges. L'émigration apparaît et avec elle le va-et-vient qui sortira lentement la Vallée de son isolement. Genève n'est pas seulement la ville du rayonnement spirituel de Calvin, c'est aussi un centre commercial de premier ordre qui draine à lui toutes activités dans un large périmètre. Les Combiers en feront bientôt alternativement la réjouissante ou amère constatation.

D'un côté une population laborieuse, par la force des choses et les rigueurs du climat, prête à toute forme de collaboration, par nécessité. De l'autre des Genevois entreprenants. A la Vallée, si étonnant que cela puisse paraître, des ressources minières intéressantes non encore exploitées. Elles deviendront bientôt propriété des Varro, Chabey, Rigaud. Pas tous Genevois, puisqu'en

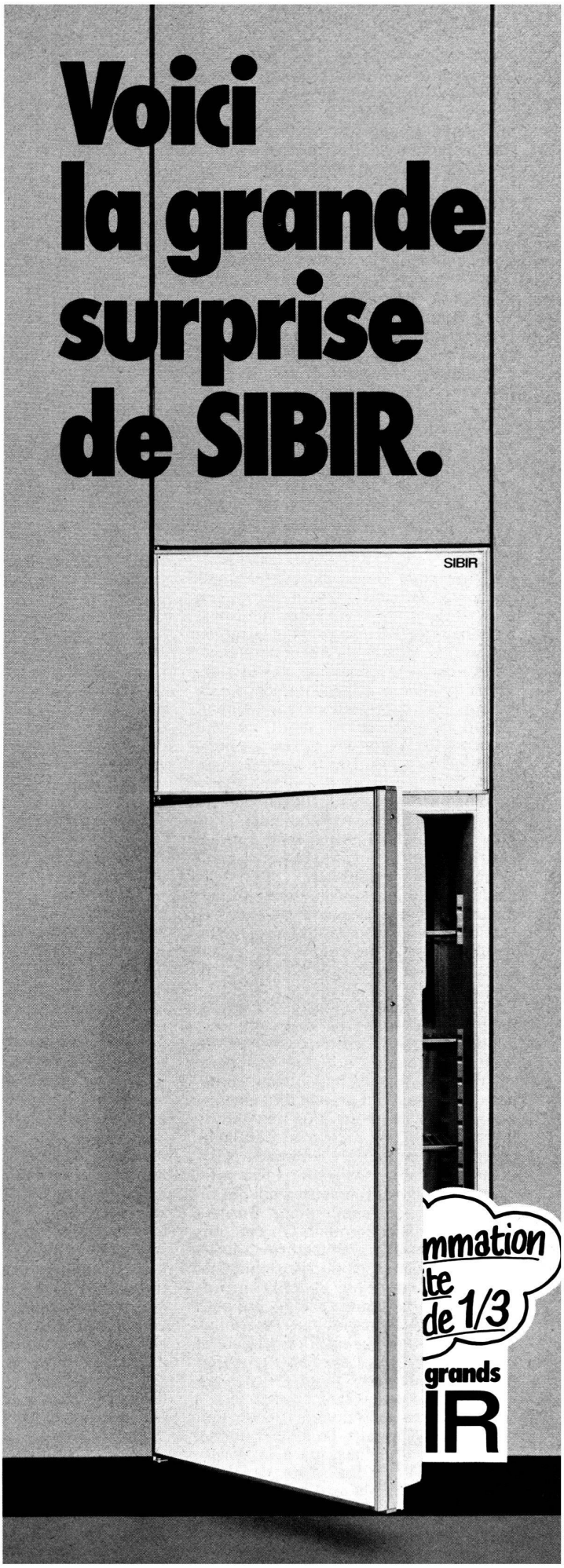

1481 l'abbé du lac de Joux concède en abergement perpétuel l'exploitation d'une ferrière sur la Lionne, à L'Abbaye, à Vinet Rochat et ses fils venus de France l'année précédente. Entre parenthèses, la nombreuse famille des Rochat fêtera l'an prochain le 500e anniversaire de cet événement.

Après des hauts et des bas, la domination du duc de Savoie et l'occupation de leurs Excellences, l'opiniâtreté des habitants, soutenus par des capitaux genevois et français fuyant les persécutions religieuses, permirent l'installation de hauts fourneaux et leur exploitation. Ces investissements à la Vallée peuvent surprendre. La raison en est l'instabilité politique des années troublées de la fin du XVIe siècle et les besoins de la République de Genève de se procurer du matériel de guerre, en particulier des boulets de fonte. Non seulement le Gouvernement bernois ne s'oppose pas à cette industrie, mais il la favorise. La ville de Genève, combourgeoise de Berne dès 1526, devient l'alliée perpétuelle des deux grands cantons protestants, Berne et Zurich, en 1584. Dans les grands desseins politiques d'alors, les forges de la Vallée contribuent à la défense d'un allié et de la religion réformée. L'aisance qui en résulte pour la région ne suscite guère de reconnaissance. Cette mainmise genevoise sur la sidérurgie combière a quelque chose de vexant. Des contestations surviennent. Quand les gens se disputent, ils sont perdants les uns et les autres. La prospérité ne dure pas. Dès la seconde moitié du XVIIe, c'est le déclin. La guerre terminée avec la Savoie entraîne la suppression de la fabrication du matériel de guerre. Les industriels genevois rentrent chez eux, emportant la relative prospérité qu'ils avaient apportée.

La Vallée se replie sur elle-même et s'efforce à nouveau de vivre en autarcie. Quelques maigres échanges avec l'extérieur sont le fait de colporteurs faisant commerce de produits laitiers et d'articles de bois.

Pourtant le goût du travail du métal, joint à des aptitudes manuelles affinées, annonce autre chose qu'on pressent. Ce n'est pas encore l'industrie horlogère. Pourtant les artisans maréchaux, couteliers, serruriers font preuve d'habileté et de précision. On n'est plus très loin de la fabrication des rasoirs et des limes comme préambule à l'horlogerie. L'industrie lapidaire consistant à tailler à facettes des pierres précieuses pour la bijouterie fait son apparition. Derrière elle, Genève évidemment. On crée des ateliers selon une architecture nouvelle dont nos maisons les plus anciennes témoignent aujourd'hui encore. Lignées de fenêtres identiques, côte à côte pour laisser entrer un maximum de clarté. La profession prend un essor réjouissant et les ouvriers qui l'exercent jouissent d'une considération toute spéciale allant jusqu'à l'usage exclusif pour les lapidaires, dans les auberges, d'un tonneau du meilleur vin. Le témoin le plus illustre, lors d'un passage à la Vallée, Goethe en 1779, le relate dans ses écrits, disant que des familles entières, femmes et enfants, travaillaient comme lapidaires pour la ville de Genève. Toujours Genève, dont la tutelle économique fut une réalité. Jouissant d'un quasi-monopole, elle entendait le conserver. Comme on la comprend. Après de longs efforts de libération, le recours auprès de leurs Excellences qui n'avaient aucun intérêt à indisposer leur alliée, la recherche de nouveaux partenaires en direction de Neuchâtel et du Jura neuchâtelois pour écouler des produits finis horlogers et des mouvements compliqués dont les Combiers étaient passés maîtres, c'est encore le constat que rien ne peut se faire ou se négocier en dehors de cette ville attirante, aujourd'hui encore métropole horlogère. A la Révolution française qui fut très durement ressentie, Genève comptait jusqu'à 5000 horlogers et bijoutiers. Le travail tomba si bas que la moitié d'entre eux seulement pouvaient encore en vivre avec des salaires qui, eux aussi, tombèrent de 12 fr. par jour à 2 fr. seulement. A la Vallée, pendant ce temps, l'horloger-paysan était devenu paysan. Il vivait chichement, mais il vivait.

Comme déjà dit, on cultivait l'avoine, l'orge, le seigle et les pommes de terre. Aujourd'hui, on ne cultive plus de céréales. Quelques jardins potagers produisent des légumes d'une saveur si particulière qu'il semble que le beurre a poussé en même temps. Les gens des Bioux vous diront que c'est vrai en tout cas de leurs chou-raves. Les paysans trop pauvres pour acheter individuellement une charrue se groupent à plusieurs. On comptait une centaine de ces engins dans le district, tous fabriqués dans la forge de Jacques-David Lecoultre, dont le fils Antoine fut l'un des artisans du développement horloger à la Vallée. Plus tard, l'un de ses descendants, nommé lui aussi Jacques-David, sera l'un des derniers grands patrons, décédé en 1948. Puis viendra l'époque dans laquelle nous sommes, celle des holdings, de l'anonymat et de l'incertitude.

En 1831, sur requête de la Commission commerciale et industrielle, il fut procédé dans tout le canton de Vaud à un inventaire et recensement complet des activités artisanales, commerciales et industrielles. Le sous-entendu fiscal était évident. Il n'échappa à personne, d'où quelques réticences et quelques doutes quant à son objectivité. Des renseignements intéressants tout de même qui situent assez bien l'importance de l'agriculture chez nous. En une année, la production est la suivante: 2600 sacs d'orge, 1400 d'avoine, 2500 de pommes de terre, plus 3000 têtes de bétail. Le commerce et le travail du bois sont liés à la présence de riches forêts, celle du Risoux en particulier.

Les charpentiers, menuisiers, tonneliers, cuviers et autres fabricants de futailles écoulent leurs produits dans les vignobles vaudois et genevois. C'était avant l'ère actuelle des cageots en plastique. Aujourd'hui, il nous reste un dernier tonnelier qui, en 1977, fut le fournisseur de brantes de la mémorable Fête des vignerons. N'y a-t-il pas là le signe que l'arrière-pays, moins soumis aux pressions et moins exposé aux agressions de la vie moderne, est mieux à même de tenir le rôle de conservateur des traditions pour assurer dans la continuité le passage harmonieux du passé au futur.

Nous sommes toujours en 1831. Sur une population de 4567 habitants il n'y a que 22 étrangers. Quant aux confédérés, il n'en est pas fait mention. Il est vrai que le tunnel de Chexbres n'est pas encore construit et celui des Epoisats qui pénètre à la Vallée non plus. Parmi les Meylan, Piguet, Audemars, Golay, Lecoultre et autres Rochat, tous bien de cette terre, on trouve un Scherzinger Jean, cordonnier, un Waltre Louis, tonnelier, qui a déjà francisé son nom. Les Bianchi, Pesenti, Valceschini et bien d'autres qui viendront plus tard construire nos maisons et contribuer puissamment à l'élévation du produit national brut, ne sont pas encore nés. Aujourd'hui que ferait-on sans eux?

Le recensement de 1831 apporte d'autres renseignements qui, à cent cinquante ans de distance, restent d'une brûlante actualité. On y traite de matières premières, d'outillages, de fournitures diverses et des taxes douanières qui les grèvent lourdement et compromettent la capacité de concurrence des industries. On y parle de libre circulation des produits et des ouvriers à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, ou plutôt on suggère cette solution, dans la plus grande liberté possible, car c'est de la liberté que dépend la prospérité. Vérité fondamentale. Puissions-nous ne jamais l'oublier et écarter tous ces beaux parleurs, faiseurs d'idées et de théories fumeuses, parasites d'une société qu'ils aimeraient détruire, qui tentent de nous prouver le contraire.

Dans une lettre du 28 janvier 1832, signée Golay, à l'adresse de la Commission d'enquête commerciale et industrielle, on lit ceci: «Ce qui nous convient le plus, c'est d'employer nos producteurs, non aux productions où l'étranger réussit mieux que nous, mais à aller où nous réussissons mieux que lui et avec celles-ci d'acheter les autres; proposition qui n'exclut point le perfectionnement des machines et des méthodes, ni l'introduction et l'essai de nouveaux moyens. A cet égard, il me semble que nous manquons singulièrement de moyens d'éducation industrielle.»

En mettant le doigt sur cette grave lacune en matière de formation professionnelle, se sont trouvés posés les premiers jalons de la future Ecole d'horlogerie, actuelle Ecole technique de la vallée de Joux. L'idée devra cheminer pendant septante ans avant sa réalisation concrète en 1901. Que de poussière, d'indifférence et d'inertie avant d'atteindre le but! N'en va-t-il pas de même de toute idée audacieuse, condamnée à vaincre plusieurs fois avant de triompher définitivement? Il y a toujours un «oui mais» quelque part pour tout compro-

mettre par le doute sournois qu'il jette sur les choses apparemment acquises. La seconde moitié du XIXe siècle, c'est l'âge d'or pour l'industrie horlogère. Le savoir-faire, l'habileté, le goût pour les problèmes mécaniques difficiles poussent les Combiers à réaliser la montre compliquée dont la demande est tellement forte que les Genevois, pour s'assurer les plus belles pièces, faisaient volontiers le déplacement jusqu'à Nyon à la rencontre de leurs fournisseurs. De nos jours, en pleine période de mutation technologique où le quartz et l'électronique se font menaçants pour la mécanique pure, on constate un fait réjouissant. La montre compliquée jouit d'un engouement certain et ceux qui s'y consacrent, de plus en plus nombreux, ne chôment pas. Il s'agit de ce que l'on appelle la montre squelette où tous les organes sont apparents. D'un seul coup d'œil elle dit toute l'habileté, l'attention et la maîtrise de l'horloger, son amour pour un métier passionnant. A une époque où tout se fait en grande série par des machines automatiques, elle dit le contraire: le soin et la précision dont elle est l'unique objet, ambassadrice de la personnalité et de la classe, pièce de collection. Quel contraste avec la montre électronique, froide et implacable, dépersonnalisée, qui découpe le temps avec le tranchant d'un rayon laser!

Revenons à ce XIXe siècle pour constater que la prospérité est une maîtresse insouciante. Quand les choses vont bien et même très bien, elles semblent devoir durer toujours. Aux réalisations prestigieuses sorties de mains d'habiles horlogers aurait dû correspondre un effort identique de recherche. Il n'en fut rien. Sous la pression des horlogers neuchâtelois et bernois, plus tôt acquis à la mécanisation, les prix baissèrent. On vit bientôt deux activités parallèles, l'une déclinant, celle de la montre compliquée, l'autre grandissant par la volonté d'hommes énergiques, les Audemars au Brassus et les Lecoultre au Sentier. Le passage se fit lentement de la société paysanne et artisanale à une société industrialisée. Ces hommes qui troquaient la blouse de l'horloger contre celle du paysan, sans quitter leurs demeures, prirent peu à peu le chemin de l'usine. Cette contrainte nouvelle, loin de les révolter, leur apporta ce dont ils avaient souvent manqué: la sécurité, la continuité dans le travail et la spécialisation des fonctions qui permet aux moins doués de trouver une place au soleil. C'est l'un des mérites de l'industrialisation d'avoir ouvert un large éventail de postes de travail permettant aux plus entreprenants et aux plus actifs d'assumer des responsabilités et à d'autres, plus effacés, plus limités dans leurs moyens, de vivre malgré tout une existence d'homme, faite de dignité.

Quelques soubresauts, beaucoup de difficultés, en particulier durant la grande crise, et nous voilà de plain-pied dans la période contemporaine, marquée par ses implications suprarégionales. De la rivalité vallée de Joux—Genève, il n'en est plus question. Les entreprises acquièrent une dimension qui nous dépasse. Les organes de décision sont le plus souvent ailleurs. C'est le silence, donc l'incertitude, parfois plus déprimante que la réalité.

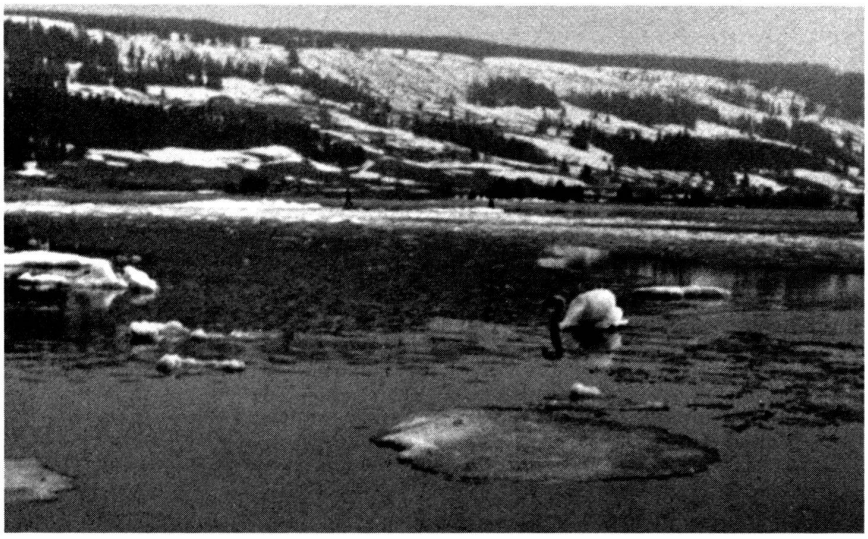

Photo Carole Hochstaettler

Le lac de Joux, qui gèle chaque année, a une durée moyenne de congélation de 78 jours.

Il est souvent plus facile de jeter un regard sur le passé figé dans ses formes définitives que de poser un diagnostic précis et complet du temps présent. Plus difficile encore de proposer une thérapeutique. La statique des choses du passé permet leur analyse indépendamment du temps. L'époque moderne très remuante est, au contraire, caractérisée par un dynamisme qui rend incertains les points d'accrochage, et aléatoires les marches à suivre. On est souvent tenté d'approcher après coup les justificatifs de ce que l'on perçoit d'instinct, au lieu de plier son jugement à une analyse objective.

C'est la raison pour laquelle traiter nos problèmes actuels est affaire de spécialistes. On s'y emploie au sein des entreprises industrielles, les premières concernées. On s'y emploie ensuite au sein de deux organismes de soutien à l'économie régionale, l'ADAEV et la LIM, c'est-à-dire l'Association pour la diversification des activités à la Vallée et l'Association pour le développement de la vallée de Joux dans le cadre de la loi sur les investissements de montagne, deux sujets qui vous seront présentés tout à l'heure, ce qui me dispense d'en parler longuement. Tout au plus une image. Celle d'un malade que l'on confie à une équipe médicale pluridisciplinaire, hautement compétente et dont on attend beaucoup. Le malade est un grand malade, l'industrie horlogère durement malmenée par la récession, plus encore par une révolution technique très rapide, la cherté du franc suisse, la concurrence. Pour la vallée de Joux seulement, perte de 800 à 900 postes de travail, baisse importante de la population et, paradoxalement aujourd'hui, difficultés de recrutement de la main-d'œuvre, partiellement aplanies par la présence des frontaliers.

On fait volontiers la comparaison de la Vallée et de l'arc lémanique dont on aurait mauvaise grâce de prétendre que la région de Nyon à Villeneuve n'est pas attractive. Nous pensons que la Vallée l'est aussi, d'une autre manière. A nous de le prouver et de tout mettre en œuvre pour que cette affirmation soit une réalité. Les bons sentiments ne suffisent plus, ils ne convainquent que les convaincus. Nous devons aller plus loin. Notre tâche ne sera pas facile. La LIM est précisément là pour nous aider. Nous pouvons lui faire confiance, sans en attendre des miracles car l'effort doit venir de nous d'abord. Cet effort est au départ celui de la solidarité. Ce n'est pas en nous repliant sur nous-mêmes, chacun dans sa commune ou son village, chacun dans l'industrie qui le fait vivre sans souci des autres, chacun limité aux frontières de ses seuls problèmes, ce n'est pas de cette manière que nous maîtriserons une situation devenue inconfortable et que nous donnerons à la région ce dont elle a besoin, un second souffle et une nouvelle espérance.

J'ai parlé tout à l'heure d'équipe pluridisciplinaire au sujet de la LIM, de spécialistes auxquels rien ne devrait échapper et pourtant... Nous savons que l'œuvre sera imparfaite. Puisse-t-elle ne pas se limiter à des conceptions matérielles seulement, mais pénétrer profondément l'âme de ce petit pays qui chante volontiers au cœur de ses habitants. Personnellement, je verrais cette équipe, avec laquelle je me réjouis de collaborer, complétée d'un philosophe et d'un poète.

D'un philosophe pour dire: attention. Tout n'est pas matériel dans l'existence. Le but n'est pas de produire et de consommer sans retenue. La modestie et même l'humilité sont de plus sûrs conseillers que l'ambition et l'orgueil. Tout ne se mesure pas en termes d'efficacité et de produit national brut. La qualité de la vie est faite avant tout de paix intérieure, d'acceptation de son sort, de

moins d'égoïsme et de plus de solidarité. En somme, un Socrate qui, à l'image de celui de l'Antiquité grecque, dirait des choses essentielles sans jamais les écrire.
D'un poète aussi nous aurions besoin, qui chante le renouveau de la vie au printemps, le chant des cigales par une nuit d'été, la ligne ondoyante de la crête du Mont-Tendre, l'atmosphère chaude et parfumée qui monte du chaudron d'alpage dans lequel se prépare le succulent gruyère de montagne, les premières gelées d'automne qu'il faut prendre au sérieux, l'éclatant soleil de janvier sur les cristaux de neige. De tout cela nous savons qu'il sera tenu compte et nous sommes sans inquiétude. Nos sociétés chorales chanteront encore le «Petit Pays» de Carlo Hemmerling.

Mesdames et Messieurs,
Je termine par la lecture d'un poème qui situe assez bien la vallée de Joux, son industrie, la beauté paisible de ses paysages, la destinée de l'homme dans la main de Dieu, une région de ce canton de Vaud, quelque part entre rêve et réalité.
Ce poème s'intitule: «La montre». Il est de P. Longchamp. Il a paru dans le journal *La Fonction publique* de juillet 1979. Le voici:

Comme un cœur humain qui palpite,
Ce mouvement si régulier
Souvent à méditer m'invite.
J'aime son rythme régulier.
Jours de joie et jours où l'on pleure,
Jours d'espoir et jours de regrets,
La montre marque d'heure en heure
Leurs riants ou tristes secrets.
On ne la trouve jamais lasse,
et l'on dirait qu'elle a compris
La valeur de l'instant qui passe,
Dont la fuite double le prix.
D'où lui vient la force infinie
De recommencer tous les jours
Une autre étape de la vie
Sans jamais ralentir son cours?
C'est qu'une clé donne aux rouages
Chaque jour un nouvel essor,
C'est elle qui, des engrenages,
Entretient le constant effort.
Notre âme aussi, montre immortelle,
A besoin d'un ressort puissant
Et d'une clé qui renouvelle
Son effort pénible, incessant.
Et pour que notre vie entière
Ait toujours un divin moteur
Dieu nous a donné la prière,
Ce puissant remontoir du cœur.

P. Longchamp

Note: Les informations de caractère historique contenues dans cet exposé sont tirées des publications du professeur François Jéquier: «Les relations économiques entre Genève et la vallée de Joux», Genève 1974, et «La vallée de Joux en 1831, d'après le rapport de la Commission d'enquête commerciale et industrielle» paru dans la *Revue historique vaudoise* 1976.

J. Rochat, *préfet*

Application de la LIM dans la région du Val-de-Travers

Exposé de M. Pierre Roulet

Phase 1
A la suite d'une visite des abattoirs communaux et privés du district du Val-de-Travers, M. Stähli, vétérinaire cantonal, s'inquiétait de l'état de vétusté des locaux ainsi mis à la disposition des usagers. Cette visite date de 1966. La plupart des abattoirs n'étaient pas conformes à la législation cantonale et fédérale.
Les autorités communales de nos onze communes décidèrent de créer un syndicat intercommunal ayant pour but la construction et l'application d'un seul abattoir pour la région.
Coût de la construction: 950000 fr. Les autorités communales donnèrent leur accord, mais décidèrent de n'effectuer aucune mise de fonds propres, si bien que la charge complète de la dette devait lourdement se faire sentir. Le déficit d'exploitation, par contre, était pris en charge par les communes.
Cette situation financière délicate obligea les responsables (comité et direction) à entreprendre toutes les démarches utiles afin d'obtenir un allégement des charges: recherche de subventions ou de crédits d'investissements. Il n'existe aucune base légale pour justifier une telle aide. Les responsables estiment alors que des faits semblables ne devraient pas se renouveler.
Ils s'intéressent à l'aide prévue dans le cadre de la LIM, dont l'ordonnance d'exécution date du 9 juin 1975. Cette aide ne pouvait entrer en considération pour le Syndicat de l'abattoir puisque tout effet rétroactif est exclu, mais elle pouvait faciliter la création d'autres projets d'infrastructures de la région.
C'est la raison pour laquelle une séance d'information fut organisée le 7 avril 1976 à Couvet. Le 14 mai, quelques conseillers généraux de la même localité s'adressaient au président du Conseil d'Etat afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire bénéficier le Val-de-Travers de l'aide LIM.
D'autres séances d'information furent organisées afin de sensibiliser l'opinion publique régionale, cela grâce à l'aide de MM. Felber, conseiller national, et Daniel Liechti, délégué aux questions économiques de l'Université de Neuchâtel (GEEUN).
La reconnaissance de principe de l'Ofiamt est intervenue le 25 février 1977, après qu'un groupe de travail eut réuni plusieurs délégués des communes, le 17 novembre 1976, à Môtiers. Ce groupe de travail étudia les statuts de l'association «Région Val-de-Travers». Cette dernière possède deux organes responsables: le comité, formé de onze membres (un membre par commune faisant partie de l'exécutif ou nommé par celui-ci) et l'assemblée générale, composée de trois membres délégués par chaque commune.
La cotisation annuelle a été fixée à 100 fr. par commune et par année. Le secrétariat est assuré par l'administrateur communal du chef-lieu: Môtiers.
Les statuts ont été signés le 25 mai 1977 avec création de l'association «Val-de-Travers». La reconnaissance officielle est du 12 juillet 1977. Le 22 août de la même année, nous recevions la confirmation par M. René Meylan, conseiller d'Etat, de la promesse des subventions fédérales et cantonales pour les frais de l'étude.
Tout le travail d'étude de cette première phase a été accompli par M. Daniel Liechti et ses services. Les preuves du besoin de développement et de la capacité de la région à se développer ont été les facteurs déterminants pour la reconnaissance de notre région dans le cadre de la LIM.

Phase 2
Choix des bureaux d'étude, établissement du budget et du programme de développement
Le choix pour l'étude économique s'est porté presque immédiatement sur le GEEUN, dirigé par le professeur Maillat: ce dernier était surchargé par les études sur la région centre-Jura et la région Jura, et c'est le professeur Claude Jeanrenaud qui a pris la responsabilité de cette étude.

Un appel d'offres pour le bureau d'aménagement a été fait et quatre de celles-ci ont été retenues. Les buts poursuivis par l'Association ont été clairement exposés le 27 septembre. Le délai pour les offres a été fixé au 5 décembre. Après étude par le comité, des offres qui nous sont parvenues, l'étude était attribuée au bureau de M. J.-F. Bouvier, urbaniste, et Pierre-A. Rumley, aménagiste EPFZ. Les membres du comité estimaient préférable d'attribuer le travail à un petit bureau sis à proximité de notre région. De plus, M. Rumley est né et a vécu au Val-de-Travers et connaît bien la mentalité de cette région. Les deux bureaux ont élaboré le budget et le programme de l'étude, cela de façon détaillée et en fixant des délais pour chaque phase de l'étude, le rapport final étant prévu pour fin octobre 1979 à la suite duquel doit suivre une période de six mois pour la consolidation politique: communale, cantonale et fédérale.
Le coût de l'étude a été devisé à 298000 fr. dont 80% à charge de la Confédération, 12% à charge de l'Etat et 8% entre les communes à se répartir au prorata de la population.
Le 17 mars 1978, à Neuchâtel, en présence de MM. Ritschard, Rey et Platner, représentants de la Confédération, a eu lieu la signature des contrats avec:
1) le GEEUN,
2) le bureau d'aménagement Bouvier-Rumley,

3) M. Leuba, directeur de l'ONT, consultant pour le tourisme,
4) M. Broccard, ingénieur des Ponts et Chaussées pour les problèmes de transports.

L'étude de la sylviculture et de l'agriculture a été confiée en sous-traitance au Service forestier cantonal et au Service de la vulgarisation agricole.
Ensuite huit commissions de sept personnes furent créées, avec une seule exception: la commission économie et marché du travail qui comprenait neuf personnes.
Les commissions créées furent les suivantes:
économie et marché du travail,
tourisme,
agriculture et sylviculture,
équipements sociaux et loisirs,
infrastructure technique,
habitat,
administration publique,
service et approvisionnement.

La présidence de ces commissions a été assumée par un membre du comité, qui avait toute liberté de faire appel aux personnes de son choix en tenant compte de divers critères: représentation aussi large que possible de citoyens provenant des différents villages de la vallée et intéressés avant toute chose par les problèmes de développement de la région.
Des cadres de l'Etat, des différents services concernés ont assisté aux séances des commission; je citerai en particulier MM. Liechti, délégué aux questions économiques, André Jeanneret, chef du service de l'aménagement du territoire, Ruedi, chef du service des communes, etc.
A l'issue de ces travaux, le groupe de l'étude a établi un rapport résumant le travail de chaque commission: analyse de la situation, potentiel de développement, proposition d'un schéma de discussion.
A titre indicatif, les quatorze rapports qui sont parvenus aux groupes d'étude représentent plus de 500 pages.
Les propositions des commissaires ont été discutées en comité et ont servi de base à l'établissement du premier concept de développement de la région, paru le 19 janvier 1979, volume de 180 pages.
Contrairement à la méthode utilisée dans la plupart des études établies dans d'autres régions, nous avons choisi une démarche différente, plus rapide; l'élaboration dans des délais très courts d'un premier concept de développement, suivi d'une première phase d'information: discussion de ce rapport dans chaque Conseil communal en associant à cette discussion les administrateurs, les présidents des législatifs, les présidents des différents groupes politiques, les membres du comité, des commissions, etc.; ce qui nous a permis de prendre en considération les critiques, les remarques et les suggestions des autorités locales.
Ce travail d'information a une grande importance et nous a permis de préciser les objectifs et les mesures à envisager, ce qui fut aussi l'occasion pour les autorités des onze communes de préciser les investissements désirés dans chaque localité.
Le travail le plus ardu pour le comité fut d'établir le choix et l'ordre de priorité des investissements nécessaires et souhaités pour le développement de la région. Il s'agit d'une étape importante: les investissements prévus doivent être nécessaires, utiles à l'ensemble de la communauté régionale et d'une certaine importance. De plus, il faut tenir compte du principe de la concentration des efforts sur des objectifs importants, combiné avec la plus large dispersion possible des effets, cela en tenant compte des ressources financières (soixante projets annoncés).
L'établissement de l'ordre de priorité et le choix des investissements nous ont occupés durant trois mois environ et l'aide de nos conseillers (bureau d'étude et services de l'Etat) nous fut précieuse. Pour commencer, nous avons pensé que tous les projets susceptibles de contribuer au développement de l'économie de la région, ainsi que ceux qui pouvaient maintenir notre potentiel démographique, devaient figurer en première priorité. Des projets d'importance mineure ont été éliminés. Ce choix est terminé et je dois souligner que l'état d'esprit qui a prévalu lors des discussions au sein du comité a été excellent; chaque membre s'est efforcé de défendre l'intérêt régional et non pas les investissements prévus pour son village. Notre programme de développement régional paraîtra sous peu (fin octobre) et le comité s'efforcera, lors de sa prochaine séance, de définir les grandes lignes de la consolidation politique du programme élaboré.
Cette consolidation est un événement d'une grande portée qui marquera l'achèvement de l'étude. L'information au sein de la région est l'élément essentiel de la réussite. Nous sommes optimistes car nos travaux, jusqu'à ce jour, ont rencontré des échos favorables auprès de la population.
Ce n'est, à notre humble avis, qu'une étape car l'élaboration d'un programme de développement est une chose, sa mise en application et son ajustement aux conditions changeantes de notre époque en sont une autre, peut-être plus importante encore.
Nous nous sommes préoccupés de ce problème et nous estimons que le poste de secrétaire régional a une importance primordiale. Les directives de l'Ofiamt prévoient, à cet effet, une aide initiale durant un temps limité de quatre à cinq ans sous forme d'une subvention annuelle de 20000 fr. pour une région d'une importance moyenne. Nous estimons cette aide, pour le Val-de-Travers, à 17000 fr. environ. D'autre part, M. Liechti, lors de notre dernière séance, nous informait que l'Etat participerait aussi, par une subvention, à la constitution de ce poste de secrétaire. Nous nous sommes approchés d'une personne compétente qui occuperait ce poste sous réserve de l'approbation des communes qui seront appelées à contribuer au financement de ces charges nouvelles (4 fr. par habitant et par an environ).
Le rôle d'un secrétaire ou plutôt d'un animateur régional, employé à plein temps ou presque, est absolument nécessaire pour une région telle que la nôtre. Le temps du bénévolat est révolu.
Nous avons esquissé un cahier des charges qui prévoit la répartition du temps d'activité de la façon suivante:
30% pour l'économie,
20% pour l'habitat,
20% pour le tourisme,
20% pour la LIM.

Le plus beau des programmes ne sert à rien s'il n'est pas appliqué et modifié suivant les circonstances.
Dans une région telle que la nôtre, il est nécessaire de disposer d'une personne qualifiée, dynamique, qui se chargera de coordonner toutes les activités susceptibles de contribuer au développement économique, culturel et social. Il servira, d'autre part, d'interlocuteur valable et représentatif de la région vis-à-vis des autorités locales et cantonales.
Mon avis tout à fait personnel est que cette personne est appelée à jouer un rôle essentiel pour l'avenir de la région.
La personne pressentie a une formation complète d'aménagiste et connaît tous les problèmes de notre région puisqu'elle a participé à l'étude de notre programme. Il me paraît que c'est la solution idéale et nous nous proposons de faire admettre ce poste dans la procédure de consolidation politique.
Pour conclure: la LIM n'est pas une panacée, la méthode miracle aux maux dont souffrent certaines régions de notre pays. C'est une mesure complémentaire, incitatrice, qui peut contribuer à créer un état d'esprit positif dans une région en difficulté.
La base et le fondement de tout développement restent l'initiative privée, l'esprit d'entreprise des industriels et le dynamisme des autorités politiques de la région. Néanmoins, il faut bien se rendre à la réalité et constater qu'une disparité dans le développement existe et s'accentue entre certaines régions de ce pays. Il n'est pas nécessaire de citer le plateau suisse, la région lémanique, le triangle d'or, etc.

Critiques envers la LIM

Certains prétendent qu'il s'agit:
1) d'une loi centralisatrice imposée par Berne: c'est faux, tout le travail est effectué par la base: *la région;*
2) d'une loi contraire aux grands principes du fédéralisme. Cet argument est fallacieux: les trois échelons de notre Etat fédératif sont concernés: les communes au premier chef, puis le canton et, dans une moindre mesure, la Confédération.
   De plus, il ne s'agit pas, pour l'aide aux investissements, de subventions mais de crédits d'investissements remboursables;

3) d'une loi créée uniquement pour les régions alpestres: oui, mais étendue à la chaîne jurassienne grâce aux interventions énergiques de M. Felber et du professeur Maillat;
4) d'une loi qui ne tient pas compte du fait que les difficultés des régions jurassiennes sont différentes de celles des régions alpestres: oui. Nous dépendons avant tout du secteur secondaire (industries) et non pas du tertiaire (tourisme et services) presque inexistant dans nos régions.
Mais la LIM est une aide incitatrice, complémentaire, qui a pour but de créer des conditions favorables au développement. La LIM devrait aussi améliorer l'image de marque de nos régions.

D'autres mesures complémentaires existent pour renforcer son action:
a) la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements jusqu'à 500000 fr. par cas dans les régions de montagne reconnues par la LIM (loi du 22 décembre 1977) et destiné aux petites et moyennes entreprises;
b) l'aide à l'hôtellerie et aux lieux de villégiature: cautionnement de crédits ou octroi de prêts pour des constructions d'hôtels, l'aménagement de stations de villégiature. Pour cette aide, la vocation touristique de la région doit être reconnue;
c) l'arrêté fédéral instituant une aide subsidiaire en faveur des régions dont l'économie est menacée: lex Bonny. Il s'agit d'une aide ponctuelle très importante de par les capitaux mis à disposition;
d) la loi cantonale de promotion de l'économie (exemple: cantons de Berne et de Neuchâtel) destinée à favoriser la diversification des productions industrielles et la recherche de nouvelles industries. A cet effet, M. Dohler a été engagé en tant que conseiller de promotion de l'économie (mandat de quatre ans).
5) On formule aussi d'autres reproches, en particulier la modicité de la somme mise à disposition pour cinquante régions. Même si la somme est modeste, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un fonds appelé à se renouveler: les crédits représentent une moyenne de 20% du coût de chaque projet accepté. La somme, prévue pour la région du Val-de-Travers, s'élève à 3,5 millions de francs ± 10%, ce qui représente un investissement global de 18 millions pour une période de cinq ans, pour une population de 12000 habitants. C'est une somme qui n'est pas à dédaigner.

P. Roulet, *vétérinaire,*
président de la LIM
du Val-de-Travers.

Pour une diversification des activités économiques de la vallée de Joux

Pour saisir pleinement les problèmes posés par la diversification des activités économiques de la vallée de Joux, il faut d'abord et surtout rappeler d'emblée quelques généralités, citer quelques chiffres, ce qui permet de situer le sujet qui vous est proposé dans son vrai contexte et son actuelle réalité.
La diversification, ce mot magique utilisé dès l'appartition de difficultés économiques, comme cela transparaît dans les discours politiques, dans la presse et dans le vocabulaire de tous les donneurs de conseils, n'est pas la solution toute faite permettant la substitution d'une production par une autre, palliant ainsi les difficultés économiques momentanées ou définitives.
La véritable diversification consiste tout d'abord dans la recherche, l'étude, la réflexion et finalement dans une décision qui nécessite dans la plupart des cas:
— des investissements importants,
— une formation nouvelle des élites, techniciens, ingénieurs,
— une nouvelle formation des cadres,
— une nouvelle formation du personnel.

Elle implique surtout d'avoir un marché potentiel important en perspective, faute de quoi ses chances de réussite sont d'emblée réduites, voire inexistantes.
La diversification peut cependant, selon nous, revêtir d'autres formes, tout en rappelant qu'une vraie diversification devrait pouvoir se substituer par étapes à l'existant, avec pour but premier de maintenir le statu quo, d'éviter des pertes d'emploi, de recréer après un temps plus moins long les conditions optimales pour l'exploitation d'une entreprise à moyen ou long terme si possible. Maintenir une activité économique est nécessaire, surtout dans nos régions, vitale pour l'existence même de nos communautés.
La diversification des activités économiques peut être totale ou partielle, touchant un seul secteur ou alors la totalité d'une activité, voire d'une industrie.
Elle peut être dictée et voulue par la direction d'un secteur économique ou imposée par les événements résultant de l'évolution technologique (comme c'est le cas, par exemple, pour l'industrie horlogère).
A nos yeux, les quatre formes principales que peut revêtir la diversification industrielle de notre région peuvent être résumées comme suit:
a) D'abord, l'implantation de nouvelles entreprises avec trois variantes:
— apportant produits, investissements, matériel d'exploitation, organisation commerciale, voire construction totale des bâtiments nécessaires, même une partie du personnel;
— apportant produits à fabriquer, exploitation, organisation commerciale, mais utilisant des locaux existants, soit par achat, soit par location et utilisant la main-d'œuvre sur place;
— apportant l'appui financier et utilisant totalement ou partiellement les produits et le matériel d'exploitation existants. Cette forme s'accompagne souvent d'une prise de participation importante, voire majoritaire dans la plupart des cas.

b) Ensuite, la diversification peut être la reconversion d'une entreprise totalement ou partiellement avec deux variantes:
— le produit est nouveau, mais le parc des machines existant permet, sans grande transformation et sans de gros investissements, de le fabriquer, ou alors
— tout le parc de machines doit être renouvelé, ce qui immanquablement entraîne une réadaptation du personnel et des cadres.

c) Adjonction de nouveaux produits à la gamme de l'entreprise, produits obligeant à de nouveaux investissements, de nouvelles technologies, le tout pouvant se faire dans le cadre de l'entreprise selon la volonté de sa direction et de ses objectifs financiers. D'ailleurs toute entreprise digne de ce nom pratique en permanence cette forme de diversification.
d) Enfin, la sous-traitance sous toutes ses formes, qui vont de la fabrication de pièces détachées à celle de produits partiels ou globaux dont la fabrication et parfois le montage peuvent être assurés par l'entreprise avec ses propres moyens adaptés momentanément aux exigences du produit et de sa fabrication.
A nos yeux, ce n'est pas une vraie diversification, car elle n'apporte que des solutions momentanées de maintien à court terme et permet tout juste, dans la plupart des cas, de conserver des emplois mais sans réaliser des marges bénéficiaires offrant la possibilité de nouveaux investissements. Cette pratique marque de façon plus percutante la dépendance totale des preneurs d'ordre par rapport aux donneurs d'ordre dont la pression sur les prix, sur les exigences techniques, peut conduire rapidement l'entreprise qui accepte cette situation au rôle de producteur uniquement, sans pour autant lui assurer sa survie à moyen, voire à court terme.
Après cette énumération de quelques données d'ordre général, il est temps d'aborder le sujet qui vous est proposé: la diversification économique industrielle dans la vallée de Joux.
Commençons par quelques chiffres et une description rapide de la situation.
Toute l'industrie de la vallée de Joux était axée dès le début du siècle et même avant, sur un seul produit au sens général du terme, l'horlogerie.
L'économie de montagne, l'industrie du bois, l'agriculture, l'économie laitière, le tourisme, n'ont été que des compléments solides, nécessaires, à cette région, mais n'ont jamais atteint des pro-

portions pouvant se comparer en nombre d'emplois à l'industrie horlogère et mécanique.
Dotée depuis 1901 d'une école d'horlogerie en constante évolution et adaptation qui est devenue l'école technique de la vallée de Joux, notre région a connu et connaît encore un pourcentage très élevé de population ayant suivi une formation professionnelle de base. Les chiffres de l'évolution de la population de la région sont significatifs de l'évolution due à la récession. Je cite:

Année	Habitants	
1974	7448	
1975	7217	−3,25%
1976	7027	−2,65%
1977	6865	−2,3%
1978	6735	−1,9%

Notre industrie régionale, horlogère, axée sur une seule branche, était malgré tout très diversifiée en elle-même, en ce sens qu'on n'y trouve aucune entreprise fabriquant des produits finis de qualité courante et en quantités dites industrielles, à l'exception de composants de la montre. Reconnaissant très tôt les qualités de bienfacture, d'ingéniosité des gens de la Vallée, les grands groupes horlogers ont pris des options importantes dans les entreprises régionales entre la crise de 1926 à 1933 et la fin des années de guerre. C'est ainsi que les Fabriques d'Assortiments Réunies, dont le siège est au Locle, ont repris et assuré le développement important d'un centre de production au Sentier. La Société suisse pour l'industrie horlogère s'est assuré la collaboration de Lémania à l'Orient et plus particulièrement d'Omega, qui a bénéficié, pour ses produits compteurs et chronographes, de toute l'ingéniosité de cette entreprise pour réaliser entre autres les montres qui ont fait merveille sur la lune.
Ebauches SA, à Neuchâtel, s'est acquis les services de Valjoux SA, aux Bioux, afin de fabriquer en quantités industrielles les chronographes bracelets et d'aviation renommés dans le monde entier et portant la marque des plus grands spécialistes suisses qui ont nom Heuer-Leonidas, Breitling, Rolex, pour n'en citer que quelques-uns.
Plus tard encore, la société ASUAG, Société générale de l'horlogerie, a pris des options dans les fabriques de pièces d'horlogerie.
A côté de cela, les entreprises restées maîtresses d'elles-mêmes ont eu quelque peine à subsister face aux moyens importants engagés par ces grands groupes, aussi bien au niveau des salaires que des investissements et des développements. Modestes, mais persévérantes, elles ont subsisté pour la plupart et représentent aujourd'hui plus d'avenir et de solidité que la plupart des autres membres à part entière de géants suisses aux pieds relativement argileux en ce qui concerne le maintien de centres de production dans notre région, cela étant provoqué bien entendu par la révolution qu'apportent, dans l'industrie horlogère, l'électronique, le quartz et leurs applications.
Je rappelle ici que cette industrie, qui occupait encore en Suisse dans son ensemble 75 000 personnes à fin 1973, n'en occupera plus que 45 000 à 50 000 à brève échéance.
C'est ainsi que, après une période dite de haute conjoncture, les problèmes créés par la récession ont posé et posent à tous les responsables industriels, et politiques, une série de questions qui ne permettent pas sans autre de trouver des solutions nouvelles, et surtout pas dans les délais très réduits que nécessite une situation pour le moins préoccupante.
En résumé chiffré, l'industrie horlogère de la vallée de Joux offrait, en 1973, 2500 postes de travail et 400 à 500 postes complémentaires de travail à domicile.
Aujourd'hui, c'est 800 à 1000 postes qui ont disparu, occasionnant le départ de nombreuses familles, surtout des étrangers et des frontaliers.
Si l'on assiste actuellement à une certaine stabilisation, le problème fondamental et vital du maintien d'une industrie dynamique doit absolument trouver une solution à long terme. A 6500 habitants, la vallée de Joux atteindrait la cote d'alerte, car en dessous de 6000 habitants l'existence d'un certain nombre d'institutions bien établies dans notre région, comme l'Ecole technique, l'Hôpital, les Collèges scolaires, pourrait, à terme, non pas être remise en question mais les obliger à modifier leur organisation en fonction d'une diminution d'effectifs qui, immanquablement, diminuerait encore le nombre de postes de travail et affaiblirait toujours plus la région.
Ce n'est pas ce que nous voulons et je vais essayer de vous décrire comment l'Association pour la diversification de l'activité économique de la vallée de Joux cherche à trouver des solutions.
Premièrement, nous n'avons pas attendu la récession pour agir. Pratiquement presque toutes les entreprises ont, à des périodes diverses, durant les quarante dernières années, pris des initiatives pour fabriquer des produits non horlogers. Toutefois, la demande toujours croissante du secteur horloger a obligé les industriels à renoncer à développer d'autres produits, tout le potentiel de main-d'œuvre de recherches et d'études comme du matériel d'investissements étant insuffisant à satisfaire à la demande. C'est ainsi, cependant, que sont nées à la vallée de Joux de petites merveilles réalisées avec beaucoup d'ingéniosité, mais qui n'ont commercialement pas été exploitées. Cela va du plus petit appareil photographique du monde, qui tient dans une boîte d'allumettes, au bistouri pour les opérations chirurgicales, pour ne citer que ces deux-là.
Sur un autre plan, c'est en 1970 déjà, en pleine haute conjoncture, que des citoyens ont actionné la sonnette d'alarme, notamment au Conseil communal de la commune du Chenit. Cela a déclenché, de la part de la Société industrielle et commerciale qui ne groupait à l'époque pratiquement que des industriels, une réaction dont les retombées ont été la constitution d'un comité de diversification. Un an plus tard, M. Briod, directeur de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie du canton de Vaud, présentait un rapport sur la situation économique et démographique de la vallée de Joux par rapport à celle du canton de Vaud dans son ensemble. Ce rapport confirmait que la continuité d'un développement monolithique et exclusif du secteur horloger représentait un danger certain et qu'il fallait aller vers une diversification des plus souhaitables.
C'est à la suite de ce rapport que la SIC prit la décision de créer l'ADAEV, Association pour la diversification de l'activité économique de la vallée de Joux.
Cette association regroupe dans un comité directeur les représentants de l'Etat, des communes, des industriels, de l'Ecole technique, du syndicat FTMH.
C'est ce comité qui a décidé l'an dernier d'engager un directeur à temps partiel dont la mission est rédigée en ces termes:

1. Hiérarchie
Le directeur est nommé par le comité de l'ADAEV qu'il informe régulièrement de ses activités.

2. Mission
Diversifier l'activité économique de la vallée de Joux, accessoirement fonctionner comme intermédiaire pour la promotion des produits de la région.

3. Activités
- Préparer et distribuer la documentation et l'information pour faire connaître l'ADAEV.
- Rechercher de nouveaux produits.
- Recevoir et recueillir toute documentation utile au but fixé.
- Recevoir les demandes de renseignements, les interpréter et les distribuer.
- Coordonner les échanges et les contacts avec l'extérieur.
- Recevoir les visiteurs et les mettre en relation avec les entreprises susceptibles d'être intéressées.
- Représenter l'ADAEV à l'extérieur, congrès, expositions, clientèle potentielle.

4. *Organisation et moyens*
Le directeur bénéficie de l'aide d'une secrétaire à temps partiel pour tout le travail administratif:
- correspondance dans les trois langues: français, anglais, allemand,
- envoi de documentation,
- rapports intermédiaires et annuel sur ses activités.

Il dispose d'une liaison téléphonique en collaboration avec l'Office du tourisme. Les locaux sont ceux mis à disposition par l'administration communale de la commune du Chenit.

Quant aux ressources de l'ADAEV elles sont constituées par:

a) les cotisations des membres individuels,
b) les cotisations de la Société industrielle et commerciale,
c) les subventions des communes,
d) les produits éventuels de l'activité commerciale de l'association.

A noter qu'au moment de sa création l'Etat de Vaud, par le canal de l'OVCI, et les communes ont fait un effort substantiel mais limité dans le temps, ce qui a permis la création d'une très faible, mais appréciable réserve.
Voilà, messieurs, présentée on ne peut plus simplement, notre association.
Mais c'est certainement ce que nous avons fait et ce que nous faisons qui vous intéresse le plus.
Si l'on reprend les dossiers, les rapports annuels depuis le début de 1974 à la fin de 1978, on est obligé de constater qu'un travail volumineux a été accompli. Un très grand nombre de contacts ont été pris, sur le plan commercial, technique. L'ADAEV s'est fait connaître dans de nombreuses industries suisses et étrangères. Des délégations de grandes industries, les responsables des contrats de compensation Suisse–Etats-Unis ont visité les entreprises régionales.
L'ADAEV participe depuis cinq ans à la foire de la sous-traitance dénommée MIDEST.
Tout cela sans que l'on puisse mesurer de façon précise la valeur des retombées sur les entreprises régionales, mais résultat positif il y a certainement. Depuis bientôt dix mois, celui qui vous parle consacre les deux cinquièmes de son temps à chercher une ou des solutions.
Considérant les moyens à disposition par rapport à la mission, on pourrait admettre sans autre, et certains l'admettent, que nous n'avons aucune chance. Et pourtant je suis persuadé que le dynamisme et la réussite avec un peu de chance permettront d'engendrer les moyens nouveaux.
Vous me permettrez donc, en guise de conclusion, de lancer quelques idées, assorties de questions qui pourront peut-être contribuer à animer la discussion prévue comme suite à votre ordre du jour.
Tout d'abord, la notion région est à la mode. Pourquoi?
Parce que l'on commence à se rendre compte que la région, notamment en Suisse, reste dans une dimension où les problèmes économiques peuvent être appréciés valablement. On a donc, au niveau fédéral, créé la LIM dont vous avez parlé ce matin.
On a aussi mis sur pied l'aide aux régions dont l'économie est menacée.
Que peut-on attendre de tout cela?
La machinerie politico-administrative n'est-elle pas trop lourde, car d'ici qu'un projet soit admis, il ne sera plus valable, peut-être dépassé.
Cela veut donc d'emblée dire que cette aide ne s'appliquera qu'à des projets à long terme, élaborés dans les états-majors des grands groupes industriels, appuyés par les banques et présentant un minimum de risques.
Loin de nous l'idée de critique, mais c'est à ce constat que l'on arrive avec les deux projets dont je m'occupe actuellement.
Autre question:
Doit-on porter l'effort sur le soutien et l'aide aux entreprises existantes par des mises en relation d'affaires ou en leur présentant de nouveaux produits?
Dans ce cas, on se heurte au manque de possibilités d'étude, puis d'investissements, chaque entreprise voulant, bien sûr, trouver le produit qu'elle peut fabriquer avec son parc actuel.
Ou encore faut-il favoriser de nouvelles entreprises venues de l'extérieur? En existe-t-il encore qui souhaitent s'installer chez nous?
Je réponds oui, mais elles veulent des locaux à louer, pour finalement ne s'installer vraiment que plus tard. Leur offrir du terrain ne les intéresse plus ou plus beaucoup? Construire c'est trop long aujourd'hui, surtout dans des régions à 1000 m. d'altitude.
Leur offrir la gratuité des impôts durant les premières années? Aujourd'hui, quelle entreprise peut prétendre réaliser des bénéfices durant la période d'installation et de mise en route d'une nouvelle usine? C'est donc un cadeau fictif que de pratiquer de cette façon. Que leur offrir alors?
Considérant ce qui précède, conscient que l'industrie horlogère va encore se concentrer vers les grands centres et que des régions comme la nôtre n'auront aucune part dans les structures d'avenir, c'est vers une diversification complète et fondamentale qu'*une partie* de l'industrie locale doit se tourner.
Partiellement, ai-je dit, parce que nous devons tenir compte:

— que plusieurs entreprises d'horlogerie de luxe, tel Audemars-Piguet pour ne citer qu'un exemple, ne sont absolument pas «touchées» par la récession et au contraire ont pu absorber une partie du personnel que d'autres ont dû licencier;
— que toutes les entreprises de pièces détachées, appartenant ou non à des groupes ayant pouvoir de décision à l'extérieur, ont tout de même sauvé l'essentiel, évitant des fermetures d'usines, et petit à petit elles refont le terrain perdu avec des effectifs réduits, certes, mais en gardant un dynamisme réconfortant et qui ne restera pas sans lendemains, partout où la qualité permet d'être fournisseur des marques figurant au sommet de la pyramide des prix;
— que plusieurs entreprises restées indépendantes ont des programmes de diversification en cours d'exécution et assurent par elles-mêmes leur propre diversification.

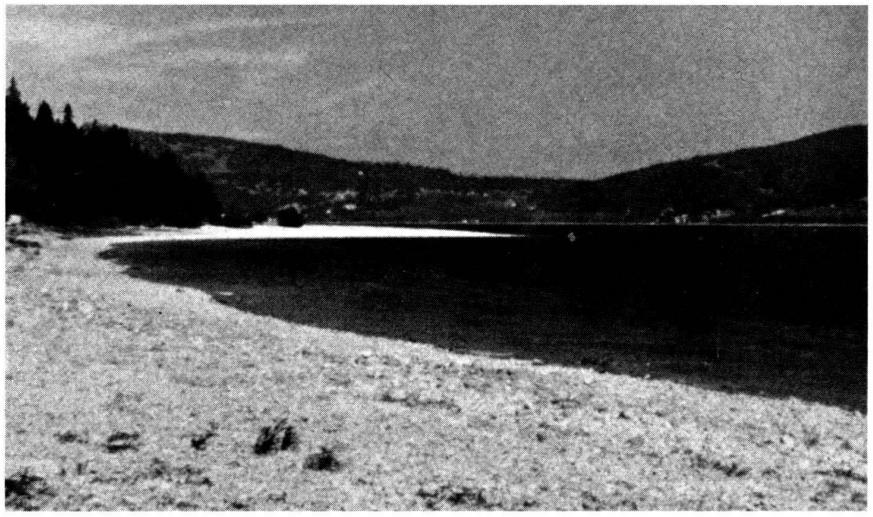

Photo Carole Hochstaettler

Le lac de Joux et l'une de ses grèves.

N'est-ce pas aussi vers la réalisation d'un appareil de vente mettant en valeur la qualité de nos fabrications que notre effort doit se porter?
La réponse à cette question n'est pas pour demain, mais il serait faux de la négliger car en général nous vendons très mal nos produits.
On peut aussi imaginer que le rôle de notre association serait de mettre à disposition des entreprises surtout petites, des services qui puissent leur être utiles aussi bien sur le plan administratif que technique et commercial.
Enfin, messieurs, l'un des rôles principaux de notre association n'est-il pas de provoquer des contacts entre tous les responsables économiques de cette région, de poser franchement les problèmes et de se persuader mutuellement qu'il y a des possibilités, et que c'est à nous seuls de trouver des solutions à nos problèmes, solutions pratiques, réalisables dans le cadre de nos moyens avec des gens d'ici pour qui la volonté d'initiative ne manque pas?
Je vous remercie de votre attention.

L.-M. Rochat
Association pour la diversification de l'activité économique de la vallée de Joux